

Conditions générales de la garantie standard Thermo King Groupes frigorifiques autonomes pour camions mono et multi-compartiments

TK 61598-2-OP (Rév. 0, 03-18)

SÉRIE T

L'ensemble de votre groupe de la série T Thermo King est couvert par une garantie de 24 mois à compter de sa date de mise en service, sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après. Si vous avez besoin d'un service de garantie au cours de la période de garantie, présentez simplement votre copie de la fiche d'enregistrement d'entretien (située au dos de ce manuel) à tout concessionnaire figurant dans l'annuaire de service après-vente Thermo King. Ils seront heureux de vous venir en aide dans la limite des conditions ci-dessous.

GARANTIE LIMITÉE DE 24 MOIS* INGERSOLL RAND International Ltd. : Série T

1. Sous réserve des termes et conditions ci-après, INGERSOLL RAND International Ltd. (ci-après « Thermo King ») garantit l'ensemble de son groupe contre tout défaut de matériaux et de main-d'œuvre pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la mise en service ou de trente (30) mois à compter de l'expédition du groupe par Thermo King, au premier terme échu.
 - L'embrayage est couvert pour un maximum de 24 mois ou 4 000 heures de fonctionnement en mode thermique, au premier terme échu.
 - Les courroies sont couvertes pour un maximum de 24 mois ou 4 000 heures de fonctionnement en mode thermique et électrique, au premier terme échu.
 - Concernant le groupe T-5xxR : l'huile moteur est couverte pour une durée maximum de 12 mois ou 1 000 heures de fonctionnement thermique, au premier terme échu.
2. La présente garantie ne s'applique qu'à l'acquéreur initial du groupe et se limite, à la discrétion de Thermo King, à la réparation ou au remplacement (par des pièces ou composants neufs ou remis à niveau au sein d'un atelier d'entretien agréé Thermo King) de tout composant reconnu par Thermo King comme défectueux dans des conditions normales d'utilisation, pendant la durée de la garantie. La réparation ou le remplacement constituera le seul recours à la disposition des acheteurs. La correction des défauts de la manière susmentionnée exonérera intégralement Thermo King de toute obligation et responsabilité concernant le groupe vendu au titre de la présente vente, notamment des obligations et responsabilités contractuelles, délictueuses (notamment pour négligence ou la responsabilité de plein droit) ou autres.
3. Tout composant d'un groupe réparé ou fourni pour remplacement aux termes de la garantie de Thermo King sera installé sans frais de main-d'œuvre ou de matériaux pour l'acheteur. Tout composant remplacé deviendra la propriété de Thermo King. Les services entrepris dans le cadre de la garantie doivent être assurés par un atelier d'entretien agréé de Thermo King ; ces services n'incluent pas les frais de déplacement, les heures supplémentaires, les frais de transport, les frais téléphoniques et télégraphiques ou les coûts de transport et/ou les frais de délocalisation ou déménagement du personnel de maintenance.
4. La garantie de Thermo King ne couvre pas l'installation, les réglages, les pièces desserrées ou les dommages. La garantie Thermo King exclut de même les consommables ou éléments de maintenance comme, y compris mais sans s'y limiter, l'huile moteur, les lubrifiants, les fusibles, le carburant, les filtres et cartouches de filtre, les bougies de préchauffage, les détergents, les ampoules électriques, les gaz frigorigènes, les dessiccateurs et les batteries non fournies par Thermo King.
5. Afin que la garantie puisse s'appliquer aux pièces mécaniques et électriques d'un système frigorifique utilisant des évaporateurs à distance, la tuyauterie d'interconnexion du groupe et le câblage doivent être installés par un concessionnaire ou un prestataire de services agréé Thermo King.

6. La garantie de Thermo King ne s'appliquera pas à tout groupe (i) qui aura été installé, entretenu, réparé ou altéré d'une manière que Thermo King jugera néfaste à son intégrité, (ii) qui aura fait l'objet d'une utilisation incorrecte ou d'une manipulation négligente ou aura subi un accident ou (iii) qui aura été utilisé contrairement aux instructions écrites de Thermo King. Thermo King ou tout atelier d'entretien agréé Thermo King sera en droit d'exiger les documents d'entretien de l'acheteur qui devront indiquer que l'entretien du groupe est à jour.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE BONNE QUALITÉ COMMERCIALE OU D'ADAPTATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE ET TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE NÉGOCIATIONS OU DES USAGES PROFESSIONNELS, À L'EXCEPTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DES PROTECTIONS CONTRE LES VIOLATIONS DE BREVETS.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : THERMO KING NE PEUT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE PAR CONTRAT OU ACTE DOMMAGEABLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU LA RESPONSABILITÉ DE PLEIN DROIT) OU DE QUELQU'AUTRE FAÇON QUE CE SOIT DE TOUTE BLESSURE OU DOMMAGE CAUSÉ AUX VÉHICULES, AUX CONTENUS, AUX CHARGEMENTS OU À TOUT AUTRE BIEN OU MARCHANDISE, OU DE TOUT DOMMAGE DÉTERMINÉ, INDUIT, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ COMMERCIALE, LA PERTE DE BÉNÉFICES OU LA PERTE D'UTILISATION. LES RECOURS À LA DISPOSITION DE L'ACHETEUR EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE DE THERMO KING N'EXCÉDERA EN AUCUNE MANIÈRE LE PRIX D'ACHAT DU GROUPE OU DES COMPOSANTS DUDIT GROUPE POUR LESQUELS LA RESPONSABILITÉ DE THERMO KING EST ENGAGÉE.

SÉRIE UT

L'ensemble de votre groupe de la série UT Thermo King est couvert par une garantie de 24 mois à compter de sa date de mise en service, sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après. Si vous avez besoin d'un service de garantie au cours de la période de garantie, présentez simplement votre copie de la fiche d'enregistrement d'entretien (située au dos de ce manuel) à tout concessionnaire figurant dans l'annuaire de service après-vente Thermo King. Ils seront heureux de vous venir en aide dans la limite des conditions ci-dessous.

GARANTIE LIMITÉE DE 24 MOIS* INGERSOLL RAND International Ltd. : Série UT

1. Sous réserve des termes et conditions ci-après, INGERSOLL RAND International Ltd. (ci-après « Thermo King ») garantit l'ensemble de son groupe contre tout défaut de matériaux et de main-d'œuvre pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la mise en service ou de trente (30) mois à compter de l'expédition du groupe par Thermo King, au premier terme échu.
 - Les embrayages sont couverts pour une durée maximum de 24 mois ou 4 000 heures de fonctionnement en mode thermique, au premier terme échu.
 - Les courroies sont couvertes pour un maximum de 24 mois ou 4 000 heures de fonctionnement en mode thermique et électrique, au premier terme échu.
2. La présente garantie ne s'applique qu'à l'acquéreur initial du groupe et se limite, à la discrétion de Thermo King, à la réparation ou au remplacement (par des composants ou pièces Thermo King neufs ou remis à neuf sur le site d'un atelier d'entretien agréé Thermo King) de tout composant reconnu par Thermo King comme défectueux lors d'une utilisation normale, pendant la durée de la garantie. La réparation ou le remplacement constituera le seul recours à la disposition de l'acheteur. La correction des défauts de la manière susmentionnée exonérera intégralement Thermo King de toute obligation et responsabilité concernant le groupe vendu au titre de la présente vente, notamment des obligations et responsabilités contractuelles, délictueuses (notamment pour négligence ou la responsabilité de plein droit) ou autres.
3. Tout composant d'un groupe réparé ou fourni pour remplacement aux termes de la garantie de Thermo King sera installé sans frais de main-d'œuvre ou de matériaux pour l'acheteur. Tout composant remplacé deviendra la propriété de Thermo King. Les services entrepris dans le cadre de la garantie doivent être assurés par un atelier d'entretien agréé de Thermo King ; ces services n'incluent pas les frais de déplacement, les heures supplémentaires, les frais de transport, les frais téléphoniques et télégraphiques ou les coûts de transport, de délocalisation ou déménagement des équipements ou du personnel de maintenance.
4. La garantie Thermo King ne couvre pas l'installation, les réglages, les pièces desserrées ou les dommages. Elle exclut de même les consommables ou pièces d'entretien, y compris mais sans s'y limiter, l'huile moteur, les lubrifiants, les fusibles, les filtres et cartouches de filtre, les bougies de préchauffage, les détergents, les ampoules électriques, les gaz réfrigérants, les déshydrateurs et les batteries non fournies par Thermo King.
5. Afin que la garantie puisse s'appliquer aux pièces mécaniques et électriques d'un système frigorifique utilisant des évaporateurs à distance, la tuyauterie d'interconnexion du groupe et le câblage doivent être installés par un concessionnaire ou un prestataire de services agréé Thermo King.

6. La garantie de Thermo King ne s'appliquera pas à tout groupe (i) qui aura été installé, entretenu, réparé ou altéré d'une manière que Thermo King jugera néfaste à son intégrité, (ii) qui aura fait l'objet d'une utilisation incorrecte ou d'une manipulation négligente ou aura subi un accident ou (iii) qui aura été utilisé contrairement aux instructions écrites de Thermo King. Thermo King ou tout atelier d'entretien agréé Thermo King sera en droit d'exiger les documents d'entretien de l'acheteur qui devront indiquer que l'entretien du groupe est à jour.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE BONNE QUALITÉ COMMERCIALE OU D'ADAPTATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE ET TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE NÉGOCIATIONS OU DES USAGES PROFESSIONNELS, À L'EXCEPTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DES PROTECTIONS CONTRE LES VIOLATIONS DE BREVETS.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : THERMO KING NE PEUT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE PAR CONTRAT OU ACTE DOMMAGEABLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU LA RESPONSABILITÉ DE PLEIN DROIT) OU DE QUELQU'AUTRE FAÇON QUE CE SOIT DE TOUTE BLESSURE OU DOMMAGE CAUSÉ AUX VÉHICULES, AUX CONTENUS, AUX CHARGEMENTS OU À TOUT AUTRE BIEN OU MARCHANDISE, OU DE TOUT DOMMAGE DÉTERMINÉ, INDUIT, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ COMMERCIALE, LA PERTE DE BÉNÉFICES OU LA PERTE D'UTILISATION. LES RECOURS À LA DISPOSITION DE L'ACHETEUR EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE DE THERMO KING N'EXCÉDERA EN AUCUNE MANIÈRE LE PRIX D'ACHAT DU GROUPE OU DES COMPOSANTS DUDIT GROUPE POUR LESQUELS LA RESPONSABILITÉ DE THERMO KING EST ENGAGÉE.